



Annexe X – Enquête publique



Communes de TENNEVILLE et LA ROCHE-EN-ARDENNE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de **Idelux Environnement**, Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à **6700 Arlon**, en vue d'obtenir le permis d'environnement ayant pour objet **l'extension du permis d'environnement par:**

-une prise d'eau souterraine dans le forage autorisé par permis unique le 03/07/2015 (réf: D3100/83049/RGPED/2015/1/UF/bd-PU.

-une installation de traitement des eaux pour les rendre potables.

-changement des heures de réception de déchets sur le site le samedi (6h à 19h).

-ajustement de la capacité de traitement de biomatières dans la biométhanisation à 34.000 to/an (au lieu de 30.000 to/an) la capacité de traitement journalière restera identique à 180 to/j.

-augmentation de la capacité de stockage des déchets occasionnels et temporaires.

Le projet concerne le(s) bien(s) situé(s) sur la commune de TENNEVILLE cadastré(s) 2^e division, CHAMPLON, section A n° 1116B - 1119G - 1119H - 1121E - 1121T - 1121W - 1121Z - 1126A7 - 1126B7 - 1126C7 - 1126P6 - 1126S6 - 1126T6 - 1126Z6 et situés Rue de la Pisserotte, 1.

Le dossier peut être consulté aux Administrations communales de Tenneville et La Roche-en-Ardenne.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
18/07/2025	23/07/2025	Administration communale de Tenneville le 01/09/2025 à 11 h 00	L'Administration communale Place du Marché, 1 6980 La Roche-en-Ardenne
		Administration communale de La Roche le 01/09/2025 à 11 h 00	L'Administration communale Rue de Hotton, 1 6987 Rendeux

Les Bourgmestres,

Portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le mardi jusque 20 h ou le samedi matin (uniquement sur rendez-vous) à Tenneville (084/45.00.40) ou le samedi matin à La Roche-en-Ardenne (uniquement sur rendez-vous - 084/24.50.59).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de Tenneville et La Roche-en-Ardenne dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du collègue communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (Avenue Reine Astrid 39 – 5000 Namur ☎ 081/71.53.50).

A La Roche-en-Ardenne, le 18/07/2025.

Pour Tenneville,

Le Directeur général,
P. KOENE.

Le Bourgmestre,
N. CHARLIER.

Pour La Roche-en-Ardenne,

Le Directeur général,
C. DEVUYST.

Le Bourgmestre,
J.-P. DARDENNE.